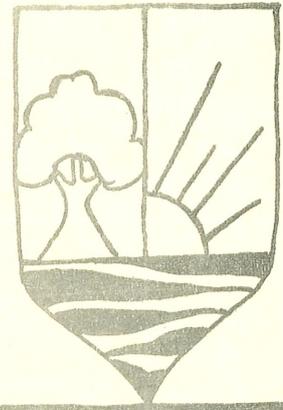


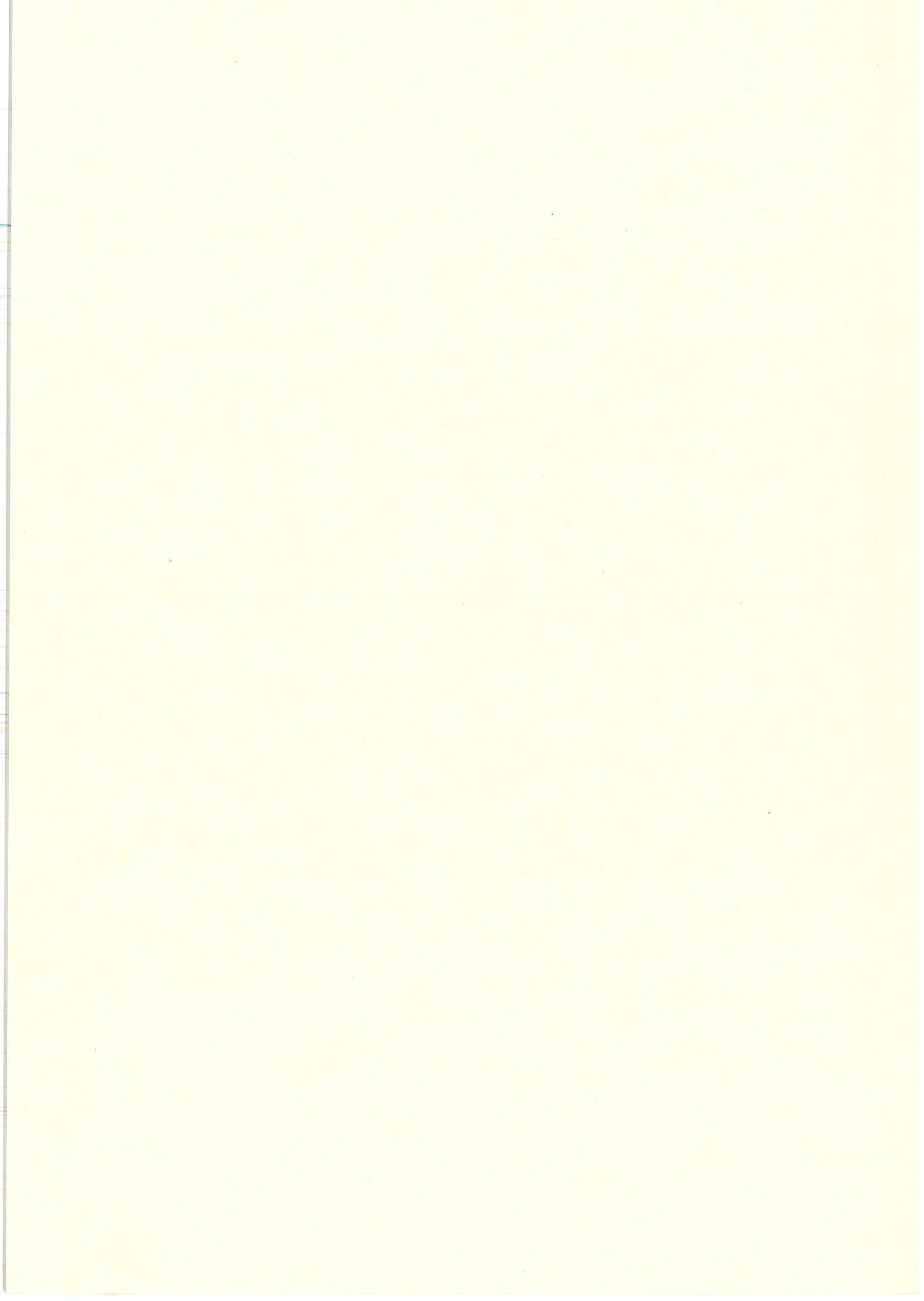
# BUSSAC info



*Bulletin local - parution tous les 2 mois*

MARS .AVR. 84

N: 7



# S O M M A I R E

	Pages
- Editorial : Vivre en Association .....	1
- La Vie de l'Association	
. Football Echos .....	3
. Nouvelles du Tennis de Table .....	7
. Musculation - Culture Physique .....	9
- Ecole .....	11
- Concours d'Accordéon .....	13
- Randonnée Pédestre .....	14
- Informations Municipales .....	17
- Election des représentants à l'Assemblée des Communautés Européennes .....	21
- L'Aide Sociale et la Vignette Auto .....	23
- Rectificatif au n° 6 de Bussac Info et Collecte des Ordures Ménagères .....	24
- Aménagement du C.D. 114 .....	25
- Amis Bussacais .....	27
- Recette .....	28
- Port-Berteau : " Un port fluvial de Transport et de Commercialisation .....	29

Responsable de la Publication : René BOURAUD

Conseillers à la Rédaction : Janine CASTILLON

Marie-Jo CHAPUIS et Henri COURTIN

Illustrations : Liliane PENISSON

Impression : Bruno ALLINAND, Jean-Marc ALLINAND,

Sylvia CASTILLON et Nicole CHABOT.

Deuxième Année de Publication : 1984 - 1<sup>er</sup> Trimestre : n°7

FOYER RURAL MUNICIPAL - MAIRIE DE BUSSAC - 17100 SAINTES

EDITORIAL

## ***- Vivre en Association -***

Vivre en association, c'est tout d'abord accepter les différents principes qui régissent la vie de cette communauté.

Ces principes, statuts et règlement intérieur, écrits à la création de l'association, ont été élaborés par les fondateurs et acceptés en assemblée générale.

Leur évolution et leur adaptation se fait par corrections successives et toujours, ils seront acceptés et approuvés par la prochaine assemblée générale.

Cette manière de procéder est la garantie d'un fonctionnement démocratique et doit donner satisfaction au plus grand nombre des adhérents.

Les adhérents, et plus particulièrement les militants connaissent bien les règles et leur comportement au sein de l'association doit en tenir compte.

Ouvrer pour la communauté, c'est épouser les idées du plus grand nombre, c'est les développer, les faire aboutir, les concrétiser même si personnellement ce ne sont pas les siennes.

Cela demande donc à être tolérant, à reconnaître le droit à la différence.

Si à l'intérieur, il est de règle que toutes les idées s'expriment, par contre, toute représentation externe se fera sur la base de l'idée globale acceptée et défendue par la majorité des membres.

On admettra qu'à ce niveau, il puisse y avoir des divergences mais celles-ci ne devront jamais mettre en doute la bonne foi des participants et si un problème se pose, c'est

.../...

dans l'enceinte directe de l'association qu'il doit trouver sa solution.

L'application de la règle garantit le bon fonctionnement de l'association dans l'esprit de sa création.

Si la règle n'est pas appliquée, c'est qu'elle n'est pas bonne et dans ce cas, il faut la changer.

Acceptée par le plus grand nombre, elle s'applique à tous, même dans les cas les plus douloureux.

Nous venons de vivre cette situation ces jours derniers.

Cela n'a rien d'agréable mais nécessaire pour...  
Vivre en association.

Le Président,

Roland MONGET.

- 3 -

# FOOTBALL " Echos "



## SOIREE SCRABBLE

Le samedi 10 mars, la section organisait une soirée Scrabble. Près de 40 participants se sont réunis à la salle municipale pour jouer. Les parties se sont déroulées dans une très bonne ambiance amicale et c'est vers une heure du matin que les résultats ont été prononcés :

1 - M. BERNARD	995 Points	1 coupe
2 - M. FABRE-BONTE	821 "	1 lampe
3 - M. RAYMOND	818 "	1 lampe
4 - M. CIRDI	764 "	1 lampe
5 - Mme BERNARD	748 "	1 coupe (1ère dame)
6 - M. SEGUIN	731 "	1 lampe
7 - Mme LESCUT	693 "	1 lampe
8 - Mme RAYMOND	688 "	1 bon d'achat de 50 F.
" - M. CANET	688 "	1 " " " "
10 - M. RENAUD	682 "	1 jeu de boules
11 - Mme CUTULLIC	654 "	1 lampe
12 - M. BAUDY	646 "	1 bon d'achat de 50 F
13 - M. CHAPUIS	643 "	1 " " " "
14 - Mme GRADAIVRE	606 "	1 bon d'achat de 30 F
15 - Mme EMERIT	593 "	1 " " " "
16 - Mme RENAUD	593 "	1 " " " "
17 - M. MOREAU	557 "	1 bougeoir
18 - M. CUTULLIC	551 "	1 bon d'achat de 30 F

22 - Mickaël VINCENDEAU : 500 points : 1 coupe (1er jeune).

La section remercie la Municipalité de Bussac, le Crédit Mutuel de Saintes et le magasin de sports Dombeck pour la coupe qu'ils ont offerte. Merci également à M. Michel JACQUES pour ses trois bons d'achat de 30 F ainsi qu'au magasin de sports La Hutte pour un jeu de boules. Un cendrier était offert à chaque participant par le libre-service Menaud.

La section remercie également toutes les personnes qui ont travaillé pour la réussite de cette soirée.

## Championnat 3ème Division - RESULTATS

26.02.84	St Porchaire - Bussac	0 - 5	
04.03.84	Bussac - Brizambourg	3 - 0	forfait
11.03.84	St Césaire - Bussac	0 - 3	forfait
25.03.84	Bussac - St Hilaire de V	9 - 0	
01.04.84	Taillebourg - Bussac	1 - 3	
08.04.84	Bussac - Burie	7 - 1	

A trois journées de la fin du championnat et compte tenu du forfait général de St Césaire, le classement est le suivant :

- 1 - Bussac-Sur-Charente : 45 points
  - 2 - St Savinien : 44 points
  - 3 - PTT Saintes : 42 points
  - 4 - Pisany 2 : 40 points (1 match en retard)
- etc...

Les joueurs juniors et séniors désirant évoluer au sein du B. C. F. la saison prochaine sont invités à se faire connaître auprès de Bernard MIGNON - Tel. 93.76.60.

La section football tiendra son assemblée générale le samedi 2 juin à 17 h à la salle municipale place d'Oron. Les personnes désirant siéger au sein du bureau sont invitées à poser leur candidature auprès de Roland GAGNARD - Tel. 93.69.34

Un dîner dansant clôturera cette assemblée ainsi que la saison 83-84.

**ECOLE de FOOTBALL**

Le 7 mars 23 joueurs sont allés à La Rochelle encourager l'équipe de France junior qui disputait le match aller contre l'Espagne comptant pour le championnat d'Europe.

## \* Une sortie de Football \*

- - -

Enfin le grand départ ! Réunis à la Place d'Oron, nous attendions le départ. Etant une vingtaine, cinq personnes se sont chargées de nous véhiculer jusqu'à la gare. L'horaire du train était fixé à 12 h 05 et nous avons pris la route en direction de la gare à 11 h 30. Arrivés à la gare, nous sommes allés sur les quais. Quelques instants plus tard, le train était là, nous montions dedans et nous nous installions dans le compartiment qui nous était spécialement réservé. Le trajet ne nous sembla pas tellement long. Vers 1 h 15 nous descendions sur les quais de la gare à La Rochelle. Le seul petit problème qu'il y eut fut le trajet jusqu'au stade mais il fut vite réglé, nous prîmes un car.

Arrivés au stade "Le Parco" nous nous installions. Les joueurs entraient, l'équipe de France ne fut pas longue à identifier, leur maillot était bleu avec le coq français dessus ; par contre, les Espagnols étaient reconnaissables à leur tête. Pendant la première période, aucun but ne fut marqué ; par contre dans la deuxième période à 5 minutes de la fin, la France marquait et emportait le match par 1 but à zéro contre l'Espagne.

Nous quittâmes le stade et reprîmes un car. Notre train arriva à 6 h, nous le prîmes tous joyeux. Nous sommes arrivés vers 7 h00 à Saintes.

A préciser que les deux responsables qui nous encadraient pour cette sortie étaient M. GAGNARD et M. ALLINAND, nous les remercions sincèrement.

Mickaël VINCENTEAU

Le 1er avril, l'équipe mixte Pupilles-minimes recevait les minimes de Saujon. Battus par 6 buts à 1, nos

.../...

jeunes n'ont pas démerité devant cette équipe qui évolue en championnat depuis plusieurs années. Le match retour se disputera à Saujon le 15 avril.

Le 21 avril, Poussins et Pupilles-Minimes se déplaceront à St Savinien. Lors de cette sortie, les Poussins disputeront leur premier match amical.



## FOOTBALL AU FEMININ



### Championnat Régional Féminin de 1ère Division Poule Finale

Le 6 mai 1984 à 15 heures se disputera sur le terrain de Bussac une rencontre opposant le J. S. PASSIRAC à l'U. S. SECONDIGNY. Entrées Payantes.

#### La Section.

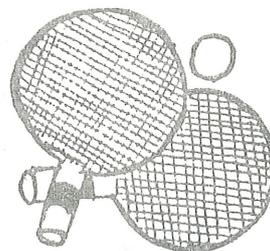


J. M. ALLINAND

#### - Ecole de Football -

Debout : Cyril JACQUES, Jérôme VINZENDEAU, Sébastien CRAVAILLAC,  
Olivier GINGUENAUD, Michaël VINZENDEAU, Serge GORON, Stéph. CHABOT  
Accroupis : Roland GAGNARD (Président) Olivier CHABOT, Landry RICHE,  
Cyril SAVARY, Bruno PATROUILLAUT, Thierry LEGUEN.

## Nouvelles du TENNIS de TABLE



### Le point en Championnat :

L'équipe A est actuellement avant-dernière de sa poule en régionale 3 malgré des matchs sérieux perdus parfois de peu (11-9) contre les compteurs de Poitiers. Il nous aura manqué l'expérience que nos jeunes joueurs commencent à acquérir en fin de saison, peut-être un peu tard pour éviter la descente en départementale 1. Qu'importe, nous avons joué la carte de la jeunesse en face d'équipes solides et ce choix sera bénéfique, en tous cas nous l'espérons, sur le niveau futur de nos joueurs. L'avenir nous le dira.

#### Joueurs ayant participé aux matchs de régionale 3 :

MAILLET Michel ; DANIAU Jean-Louis ; DOGNETON Philippe ;  
CLINCKEMAILLIE Benoît, PAGE Pascal ; PIMIENTA Paul.

L'équipe B se comporte beaucoup mieux que sa grande soeur, puisqu'après un début de saison laborieux, la voici en tête du championnat départemental 3 (Poule D) après une deuxième moitié de la compétition parcourue sans aucune défaite. Grâce à ces bons résultats, cette équipe est assurée d'évoluer la saison prochaine en départemental 2.

#### Félicitations aux joueurs (ainsi qu'à leurs entraîneurs) :

MONGET Bruno (capitaine) ; CHABOT Stéphane ; PIMIENTA David ;  
MONGET Philippe ; DAVID Fabrice.

Merci également aux parents accompagnateurs lors des déplacements.

.../...

## Compétitions réservées aux jeunes :

### Quelques résultats récents :

Mercredi 29 février se sont déroulés à Saintes les compétitions de la Coupe Populaire réservées aux jeunes non classés.

En filles, Bussac remporte les deux premières places :

1ère MAILLET Delphine ;

2ème CHABOT Valérie.

En garçons, Benoît CLINCKEMAILLIE atteint la demi-finale et David PIMIANTA le quart de finale.

Tous ces joueurs sont retenus pour participer aux finales des coupes populaires, samedi 21 avril. Affaire à suivre...

Samedi 3 mars avait lieu à Bourcefranc la finale départementale du premier pas pongiste garçons (réservée aux moins de 11 ans au cours de l'année 1984). Grande satisfaction pour le club que de voir David PIMIANTA terminer premier et qui donc participera à la finale régionale samedi 14 avril à ANGOULEME.

En filles, la finale avait lieu à Rochefort et nous avions une joueuse qualifiée, Sandra ISABEAU, qui ne put se classer pour la finale régionale malgré toute sa bonne volonté. Ce n'est que partie remise pour Sandra, en gros progrès actuellement.

## Résultats UFOLEP :

Pour ce qui concerne l'équipe d'UFOLEP composée de Guillaume PELLETIER, Fabrice DAVID et Bruno MONGET, elle a obtenu 3 victoires, perdu 2 matchs et concédé 1 nul.

Il lui reste un match à jouer et l'on peut donc penser qu'elle se maintiendra en D 2 pour l'année prochaine.

# MUSCULATION - CULTURE PHYSIQUE

- Diner Dansant du 25 Février 1984 -



Le diner dansant organisé par notre Section et animé par l'excellent orchestre de "Jim Peter" s'est déroulé dans une atmosphère joyeuse et cordiale et s'est prolongée fort tard dans la nuit en présence du Président accompagné de son épouse.

Parmi la centaine de convives, on remarquait la présence de personnalités telles que le Maire de Pons, le Maire du Douhet, etc... Quelques regrets furent exprimés sur l'absence de représentants de la Municipalité, sans doute retenus par des obligations plus impératives.

Après l'apéritif pris en commun au buffet, les convives, leur famille et amis s'installaient à table. Notre trésorier Dominique de la TASTE prononçait une allocution de bienvenue et rendait hommage à Serge QUEYRROI, Président-fondateur de la Section, dont le dévouement et la générosité, reconnus par tous, furent chaleureusement applaudis. Il faisait ensuite un rapide historique de la section "Muscultation-Culture physique" qui regroupe déjà une trentaine de garçons entraînés sous le contrôle de M. QUEYRROI, ainsi qu'un cours de gymnastique féminine d'une vingtaine de femmes et jeunes filles, cours donné bénévolement par Mme Michèle de la TASTE, professeur D. E. Mesdames LABBE et GARLOPEAU entraînent également une dizaine de dames le mardi soir.

Chacun fut donc remercié et le dîner se déroula dans une ambiance joyeuse et détendue. Vers minuit, on tira la tombola, dotée de lots exceptionnels (bicyclette, ponçeuse, scie-circulaire, parfums, bourriche, etc...) offerts par des artisans et commerçants Bussacais et Saintais.

En dépit de nombreux et regrettables désistements du dernier moment qui nous obligeaient à payer 40 repas inutiles au traiteur (2 000 F !), la tombola organisée le matin-même par le bureau, permettait de redresser la situation.

Au total, une excellente et amicale soirée à l'actif de notre jeune section et ... un succès financier qui a permis de verser, une semaine plus tard, tous comptes liquidés, un bénéfice de 1 500 F à la caisse du Foyer Rural, en souhaitant que toutes les manifestations à venir dégagent d'aussi bons résultats.

MERCI et félicitations à ceux qui nous ont aidés pour cette soirée.

Le Bureau de la Section

x x x x x

( Tennis de Table - Suite )

Premières compétitions pour nos jeunes débutants :

Une après-midi de regroupement au niveau du canton a eu lieu à Fontcouverte le mercredi 28 mars à l'initiative de l'animateur cantonal Serge PROUZAT : cette compétition s'adressait aux débutants des communes de Fontcouverte, Vénérand, le Douhet, St Vaize et Bussac.

Bonne participation de Stéphane MOULAI,  
Christophe MONGET (Doudou !), Sabine ANTONIN et Bruno PIMIENTA.

# « E C O L E »



Le 13 mars, le Conseil d'Ecole s'est réuni à 17 h 30.

Après une visite des travaux en cours pour l'aménagement de l'aire de jeux de la classe maternelle, Monsieur le Maire a présenté les projets futurs c'est-à-dire la construction d'un nouveau préau accolé à la Salle Municipale et l'aménagement de l'ancien préau en salle d'activités manuelles, sportives et éducatives. En même temps, le cellier sera transformé en bureau.

Les membres du Conseil d'Ecole ont donné un avis favorable à la prolongation du style de façade existant actuellement pour la fermeture des locaux faisant partie du groupe scolaire.

La réunion s'est poursuivie par un rappel des travaux exécutés depuis le dernier conseil. Puis Monsieur le Maire a présenté le budget 1984 :

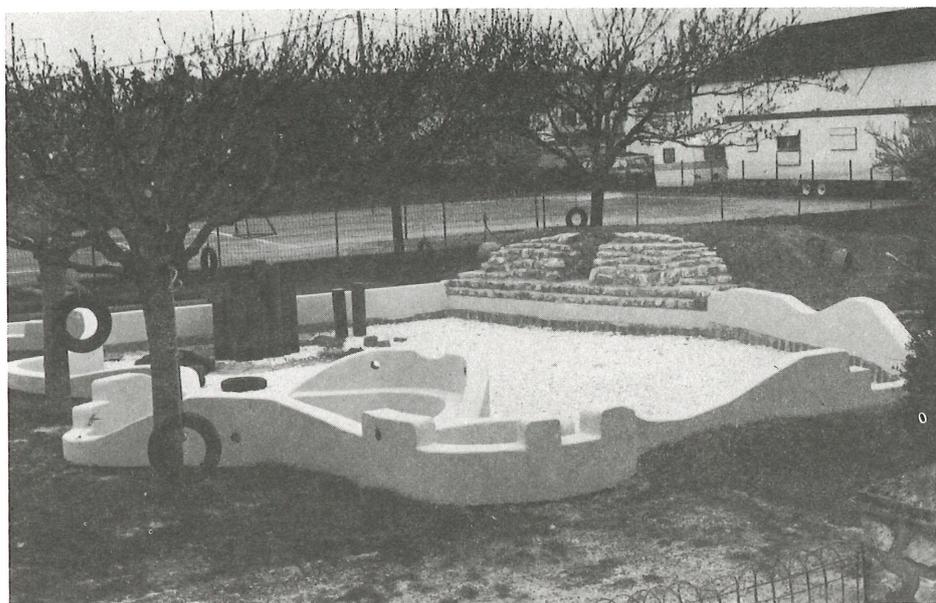
- 5 000 F sont alloués pour les voyages scolaires y compris le déplacement hebdomadaire à la piscine de Saintes ;
- 10 000 F sont alloués pour l'achat des fournitures scolaires, des livres de classe et du matériel nécessaire aux activités éducatrices.

Devant l'augmentation substantielle des prix des transports par car, il est envisagé de remplacer l'ancien voyage scolaire par des voyages éducatifs vers des lieux plus proches de Bussac, par exemple le château de la Roche-Courbon, les églises de Saintes, les musées, etc..., ce qui permettrait à toutes les classes d'y participer.

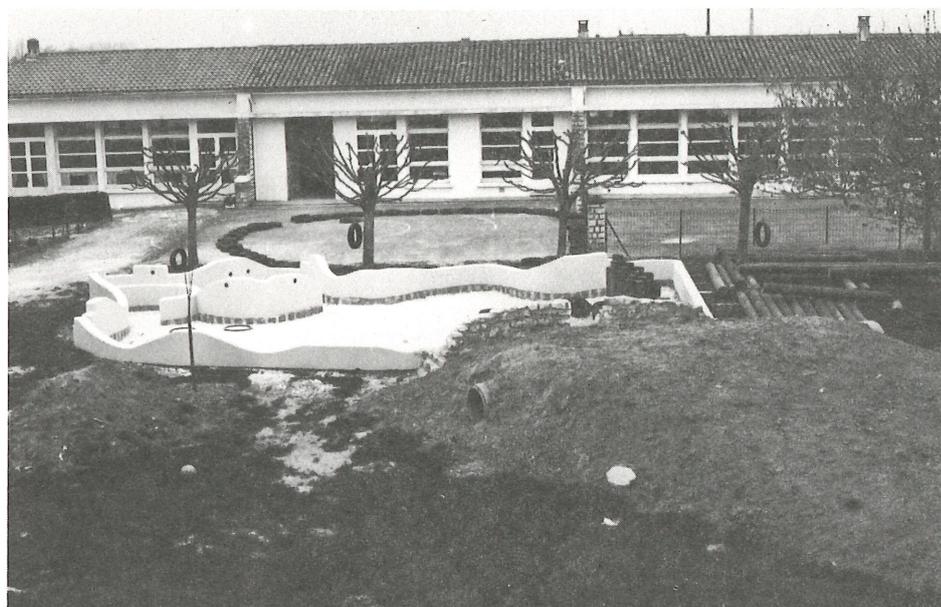
Le Directeur,

Jean GUITER.

- ECOLE -  
→



Les travaux sont  
en bonne voie  
d'achèvement.



← ACCORDEON →

Deux des Lauréates  
Orlane Riché (A gauche)  
Catherine Faveau (A droite)

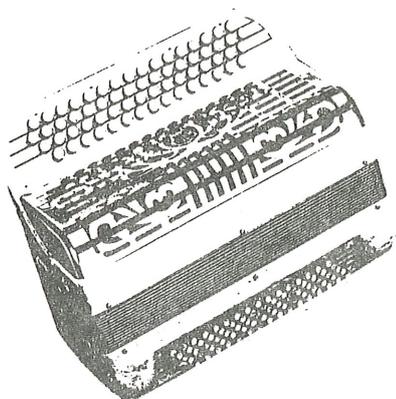


# CONCOURS D'ACCORDEON

## Conservatoire de POITIERS

25 Mars 1984 - Elimatoire du Conservatoire de POITIERS

Ont été présentées :



Mademoiselle Orlane RICHE  
Préparatoire 2ème Division  
Reçue Médaille d'Or

Mademoiselle Catherine GAUTHIER  
Elémentaire 3ème Division  
Reçue Médaille d'Argent

Mademoiselle Catherine FAVEAU  
Débutant  
Reçue Médaille d'Or

Ces trois élèves sont donc reçues pour le Conservatoire de PARIS dont le concours de fin d'année aura lieu le 17 Juin à PARIS bien sur.

Ce concours se fait à "Huit-Clos". Le jury et les élèves sont séparés par un rideau. Chaque élève est appelé à son tour devant le jury pour interpréter un morceau. Il est nommé par un numéro, son nom n'étant connu que de celle qui le fait entrer dans la salle d'audition.

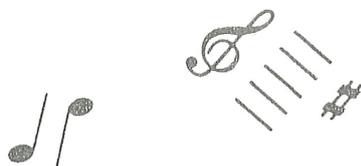
### Liste des divisions du Conservatoire de POITIERS

Débutant ( - 10 ans )

Préparatoire 3ème Division  
Préparatoire 2ème Division  
Préparatoire 1ère Division

Elémentaire 4ème Division  
Elémentaire 3ème Division  
Elémentaire 2ème Division  
Elémentaire 1ère Division

Moyen 4ème Division  
Moyen 3ème Division  
Moyen 2ème Division  
Moyen 1ère Division

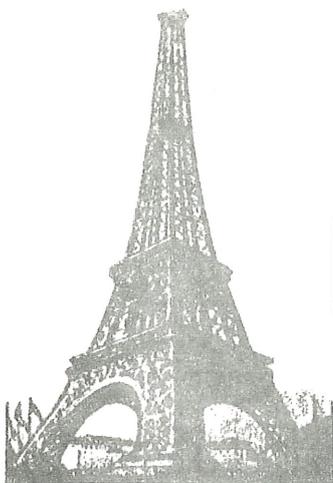


Supérieure 4ème Division  
Supérieure 3ème Division  
Supérieure 2ème Division  
Supérieure 1ère Division

Excellence

Honneur

Hors Concours



## RANDONNEE PEDESTRE

La vie actuelle que nous menons les uns et les autres nous amène à redécouvrir les joies de l'effort physique individuel et dans ce cadre, la marche et la course à pieds ont leur place.

Nombreux nous sommes le dimanche soit à parcourir la campagne pour éliminer quelques kilos en trop ou pour le plaisir de courir, soit à nous retrouver au départ d'une course populaire.

Toutefois, il faut reconnaître que cette phobie de se dépenser physiquement a tendance à pousser les auteurs vers la championnate et de ce fait, les courses auraient tendance à devenir moins populaires.

Pourtant, il en existe encore et je souhaiterai vous faire partager le plaisir qu'on peut avoir à participer à une manifestation comme Paris-Versailles.

Tout d'abord, nous étions 23 000 en octobre dernier à nous presser sous la Tour Eiffel dans l'attente du coup de Pistolet du starter. Ma femme m'y accompagnait, notre fils Philippe également.

Sans s'être donné rendez-vous dans toute cette marée humaine, nous avons retrouvé une connaissance Saintaise et trois voisins de St Vaize qui, comme nous, s'apprêtaient à effectuer le parcours.

Toutes les trois minutes, le starter libérait une vague de 2 000 à 2 500 concurrents. Lorsque notre tour vint, 10 000 Concurrents s'étaient déjà élancés avant nous.

.../...

Le ciel était dégagé, le soleil brillait sur les quais de la Seine et un petit vent frais soufflait arrachant les premières feuilles aux arbres.

Sur les 7 km du parcours qui précède la côte de Meudon, ce n'était qu'un long ruban multicolore qui se déroulait et qui changeait sans cesse.

Ayant adopté un rythme de marche et de course alterné, nous étions sans cesse doublés par des concurrents partis après nous.

La fameuse côte des gardes à Meudon qui s'élève pendant deux kilomètres avec des passages à 10 % calme les ardens les plus belliqueux. Ensuite, nous entrons dans les sous-bois. Quels paysages merveilleux à l'automne ! C'est vraiment quelque chose à voir !

Jusqu'à Versailles, nous serons toujours sous les frondaisons, nous évoluerons avec des gens qui auront adopté notre rythme. Oh! Bien sûr nous ne figurerons pas parmi ceux qui auront effectué les meilleurs temps mais qu'à cela ne tienne ! Le plaisir d'évoluer en groupe, de s'encourager ou de plaisanter ensemble mérite bien quelques minutes de plus.

L'arrivée à Versailles s'effectue sur une avenue très longue et il est très impressionnant de voir le défilé des concurrents qui se succèdent sans arrêt, chacun terminant à sa manière soit avec le sourire, soit en trottinant, soit en lançant le dernier sprint.

La ligne d'arrivée franchie, il nous est remis une breloque témoignant ainsi de notre participation. Pas de classement, pas de diplôme, chacun prend son temps affiché à la pendule et c'est tout-à-fait pour le plaisir !

.../...

En 1984, Paris-Versailles se déroulera le dimanche 28 octobre.

Christian MENAUD, qui s'est mis à la marche avec son épouse, souhaiterait organiser un car au départ de Bussac pour participer à cette belle compétition.

C'est une excellente idée ! Toutefois, elle ne pourra se concrétiser pour autant que nous soyons au moins 35 / 40 à partie.

Alors dès maintenant, retenez la date du 28 octobre et faites-vous inscrire chez Christian MENAUD.

Croyez-moi, vous ne serez pas déçus ! Cela vaut le déplacement car 17 km ce n'est pas le bout du monde et vous ne serez pas seul.

Roland MONGET



# INFORMATIONS MUNICIPALES

Le 29 Février , le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, à 18 heures, sous la présidence de M. CHAPUIS, Maire.

## BUDGET PRIMITIF 1984 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé d'où il résulte que les dépenses prévues au budget primitif de l'année 1984, s'élèvent à :

- dépenses d'investissement .....	502 848 F
- dépenses de fonctionnement.....	<u>1 096 847 F</u>
formant un total de :	1 599 695 F

Ces dépenses seront couvertes en partie par les ressources suivantes :

- recettes d'investissement .....	502 848 F
- recettes de fonctionnement.....	<u>1 096 848 F</u>
formant un total de :	1 599 695 F

Le Conseil, après avoir délibéré, décide de fixer les taux des contributions directes aux pourcentages ci-après :

- taux de la taxe d'habitation .....	4,24%
- taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties .....	11,76 %
- taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties .....	35,09 %
- taux de la taxe professionnelle.....	10,91 %

Ce qui détermine les valeurs des recettes attendues des contributions directes de la façon suivante:

. Taxe d'habitation .....	100 049 F
. Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	121 128 F
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	54 273 F
. Taxe professionnelle.....	28 347 F

Ce budget traduit la volonté du Conseil Municipal :

- de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement(+5%)
- d'engager un important programme d'investissement au niveau des bâtiments communaux et de l'entretien de la voirie :
- Construction d'un préau et aménagement de l'ancien préau

au Groupe Scolaire,

- Réfection de l'installation électrique et travaux d'isolation au Groupe Scolaire ( Pour ces investissements, travaux subventionnés par le Conseil Général )
- Aménagement d'un terrain de jeux de la classe maternelle,
- Travaux de revêtement, de débarras et d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales dans les villages,
- Construction d'un garage pour le matériel d'entretien de la voirie ( 1ère tranche )
- Acquisition de chaises pour la Salle Municipale,
- Acquisition d'un fourgon d'occasion pour certains transports.
- de contenir la progression des impôts locaux par le recours à l'emprunt.

#### REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU LOGEMENT MAIRIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le chauffe-eau du logement attenant à la Mairie. Le Conseil Municipal constate cette nécessité et s'engage à effectuer les travaux selon le devis proposé.

Le Jeudi 29 Mars, le Conseil Municipal s'est réuni à 20 h 45 sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

#### Révision des Plans d'Occupation des Sols des Communes de BUSSAC, FONTCOUVERTE, LES GONDS, SAINTES, SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX:

Le Conseil Municipal accepte le projet de révision des plans d'occupation des sols des Communes de BUSSAC, FONTCOUVERTE, LES GONDS, SAINTES et SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX, prescrit le 07 Mai 1982 et arrêté le 10 Février 1984.

#### Décentralisation en matière d'urbanisme :

Le Maire donne connaissance des nouvelles dispositions en matière d'autorisation d'occupation des sols applicables au 02 Avril 1984 :

#### LE PERMIS DE CONSTRUIRE

##### Quand demander un permis de construire ?

Si vous voulez construire ( pour habiter ou pour un autre usage : garage, etc ..) vous avez besoin d'un permis de construire. Ce permis est aussi nécessaire pour :

- . les constructions sans fondations : abris de jardins, chalets démontables, vérandas, etc..

.../...

. les transformations de constructions qui modifient leur utilisation ou leur aspect ou créent des niveaux supplémentaires.

Où obtenir les formulaires de demande de permis de construire ?

Vous trouverez les formulaires nécessaires valables quel que soit l'endroit où vous construisez, en Mairie. Pour simplifier vos démarches, le Maire devient, à partir du 2 Avril 1984, votre interlocuteur principal.

Où déposer la demande ?

A la Mairie de la commune où vous désirez construire, tout simplement. Vous pouvez éventuellement l'envoyer en recommandé avec accusé de réception. Les principaux éléments de votre demande seront affichés en Mairie.

Qui délivre le permis de construire ?

C'est le Maire, au nom de la commune, qui accorde ou refuse le permis de construire, si le plan d'occupation des sols de la commune où la construction est prévue est approuvé : dans le cas contraire, c'est le Commissaire de la République ou le Maire au nom de l'Etat.

Quels délais pour la décision ?

Le délai d'instruction de votre demande vous sera notifié dans les quinze jours suivant son dépôt en Mairie.

- A défaut de cette notification, vous pourrez exiger l'ouverture de l'instruction par lettre recommandée,

- Si au terme du délai d'instruction, aucune décision n'est intervenue, vous pourrez, dans la plupart des cas, entreprendre votre construction sur la base d'un permis dit " tacite ".

Toutefois, si votre construction se trouve située dans un site protégé ou aux abords d'un monument historique, vous ne pouvez entreprendre votre construction sans autorisation explicite.

Que faire en cas de désaccord ?

Si la commune où vous souhaitez construire a un plan d'occupation des sols approuvé, vous pouvez contester la

décision du Maire de trois manières :

- écrire au Maire,
- saisir le Commissaire de la République en lui demandant d'exercer un contrôle de légalité sur la décision du Maire,
- déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif.

S'il n'y a pas de plan d'occupation des sols approuvé, vous pouvez soit saisir, par écrit, la Direction Départementale de l'Equipement ou le Commissaire de la République, soit déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Que se passe-t-il pour les dossiers en cours d'instruction avant le 2 Avril 1984 ?

Vous n'avez aucune démarche nouvelle à faire. L'instruction du dossier se poursuit selon les règles en vigueur avant le 2 avril 1984.

LE CERTIFICAT D'URBANISME

Comment vérifier la possibilité de construire sur un terrain ?

Tous les terrains ne peuvent pas être bâtis. Le Certificat d'Urbanisme vous indique si le terrain peut recevoir une construction ou si, plus précisément, il peut être utilisé pour une opération déterminée ( une maison individuelle par exemple ).

C'est un document obligatoire, en cas de détachement d'une partie d'un terrain déjà bâti, ou en cas de division d'un terrain en vue de l'implantation de bâtiments.

Les formulaires de demande de certificat d'urbanisme sont disponibles en Mairie. C'est aussi là que la demande doit être déposée. La validité du certificat d'urbanisme est maintenant d'un an . Il peut même atteindre 18 mois.

\*&\*&\*&\*&\*&\*&\*&\*&\*&\*&\*&\*&\*&\*&

NOTRE EGLISE  
oooooooooooooooooooo

Par arrêté du Ministre de la Culture en date du 27 Février 1984, les objets mobiliers suivants sont classés parmi les monuments historiques :

- maître-autel, tabernacle, bois sculpté et peint;
- Rétable, pierre peinte en faux-marbre;
- l'Assomption, toile, milieu du XIXè Siècle.

&°&°&°&°&°&°&°&°&°&°&°&°&

# Election des représentants à l'Assemblée des Communautés Européennes

## Modification de la liste électorale

Des rectifications peuvent être opérées à la liste électorale conformément aux prescriptions rappelées dans une circulaire ministérielle.

En effet, certaines catégories de Français peuvent, notamment par décision du Juge d'Instance, se faire inscrire sur les listes électorales en dehors de la période de révision. Il s'agit :

1 - des Fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite après la clôture des délais d'inscription, c'est-à-dire après le 31 décembre 1983, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec eux à la date de la mutation ou de la mise à la retraite ;

2 - des militaires renvoyés dans leur foyer après avoir satisfait à leurs obligations légales d'activité à une date postérieure au 31 décembre 1983, ainsi que ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile ;

3 - des Français et Françaises qui auraient atteint l'âge de 18 ans entre le 1er janvier et le 16 juin 1984.

Les intéressés sont avisés par un communiqué de presse que leur demande d'inscription doit être déposée, accompagnée des justificatifs nécessaires, à la mairie au plus tard le dixième jour précédant celui du scrutin, c'est-à-dire le 7 juin prochain.

Il est rappelé à toutes fins utiles que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

## UN ACTE DE BONNE GESTION ET DE RÉALISME

Pour équilibrer son budget,  
le Conseil Général dispose de trois ressources  
L'EMPRUNT, L'IMPOT, LA VIGNETTE AUTO

### EMPRUNTER MOINS

Le Conseil Général a décidé, en 1984, de réduire l'emprunt de 12 millions de Francs, afin de limiter la charge des remboursements à venir.

Les emprunts se font à un taux d'intérêt moyen de 13 % pendant que l'inflation se tiendra à moins de 8 %.

Emprunter c'est perdre 5 % par an.

IL FAUT DONC EMPRUNTER MOINS.

### LIMITER L'IMPOT

Le Conseil Général a décidé de limiter l'augmentation de la pression fiscale à 1,6 % pour 1984.

L'évolution des taux est la suivante :

	<u>1983</u>	<u>1984</u>	
Taxe d'habitation _____	4,96	5,03	+ 0,07
Foncier bâti _____	9,78	9,92	+ 0,14
Foncier non bâti _____	22,40	22,71	+ 0,31
Taxe Professionnelle _____	7,07	7,17	+ 0,10

### MAINTENIR L'INVESTISSEMENT

Malgré un effort de rigueur notable, le Conseil Général maintient son niveau d'investissements (routes, ports, constructions scolaires, équipements sportifs, etc.).

Il augmente même de près de 14 % le montant des aides aux Communes.

## L'AIDE SOCIALE ET LA VIGNETTE AUTO

<b>Les dépenses de l'Aide Sociale</b>	<b>La Vignette Auto</b>
Personnes âgées      140 millions de Francs Enfance Jeunesse    116 millions de Francs Handicapés            98 millions de Francs Aide médicale        40 millions de Francs Maladies mentales    8 millions de Francs <hr/> 402 millions de Francs	Recette procurée <b>91 millions de Francs</b>

**LA VIGNETTE AUTO** assure une recette de 91 millions de F entièrement consacrée à l'Aide Sociale

Elle ne suffit même pas à couvrir les dépenses pour l'Aide aux Personnes Agées

### EXEMPLE DE TARIF

Un propriétaire de 5 à 7 CV (Citroën BX, R 18, Peugeot 305) paiera en plus 118 F par an

Un propriétaire de 10 et 11 CV (CX, BMW, R 20, Peugeot 505) paiera en plus 324 F par an

NOUS POUVONS FAIRE UNE VIGNETTE MOINS CHERE

- EN EMPRUNTANT PLUS, alors qu'il vaut mieux l'éviter
- EN REDUISANT L'AIDE AUX DEFAVORISES

**Ceux qui nous critiquent veulent sans doute augmenter nos dettes, ou ne plus aider les personnes âgées, les handicapés, les familles.**

**Nous avons préféré vous demander UN EFFORT AU COMPTANT, plutôt que de faire des dettes pour payer l'Aide Sociale.**

Une vingtaine de départements ont adopté ce point de vue.

**Ces principes de financement ont été adoptés en Charente-Maritime**

par 1 voix contre,

11 abstentions,

25 voix pour.

Le Bureau du Conseil Général.

Rectificatif au n° 6 de Bussac Info

Page 19 :

Un incident matériel a privé le lecteur du communiqué sous le titre:  
" Service National - Recensement."

Il fallait lire :

" Vous êtes né en avril, mai, juin 1966, faites-vous recenser en Avril 1984".

Pour toute information complémentaire, demandez la brochure spéciale à la Mairie ou adressez-vous à votre bureau du Service National.

SERVICE NATIONAL LONG

Maintenant, vous pouvez choisir:

- votre formation,
- votre affectation,
- votre arme,

Renseignez-vous au Bureau du Service National, à la Gendarmerie ou dans un centre de documentation militaire .

~ COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ~

Année 1984

En raison des jours fériés, les dates de collecte des ordures ménagères seront modifiées de la façon suivante :

Lundi 23 Avril (PAQUES)

Collecte reportée au Jeudi 26 Avril.

Jeudi 31 Mai (ASCENSION)

Collecte reportée au lundi 4 Juin.

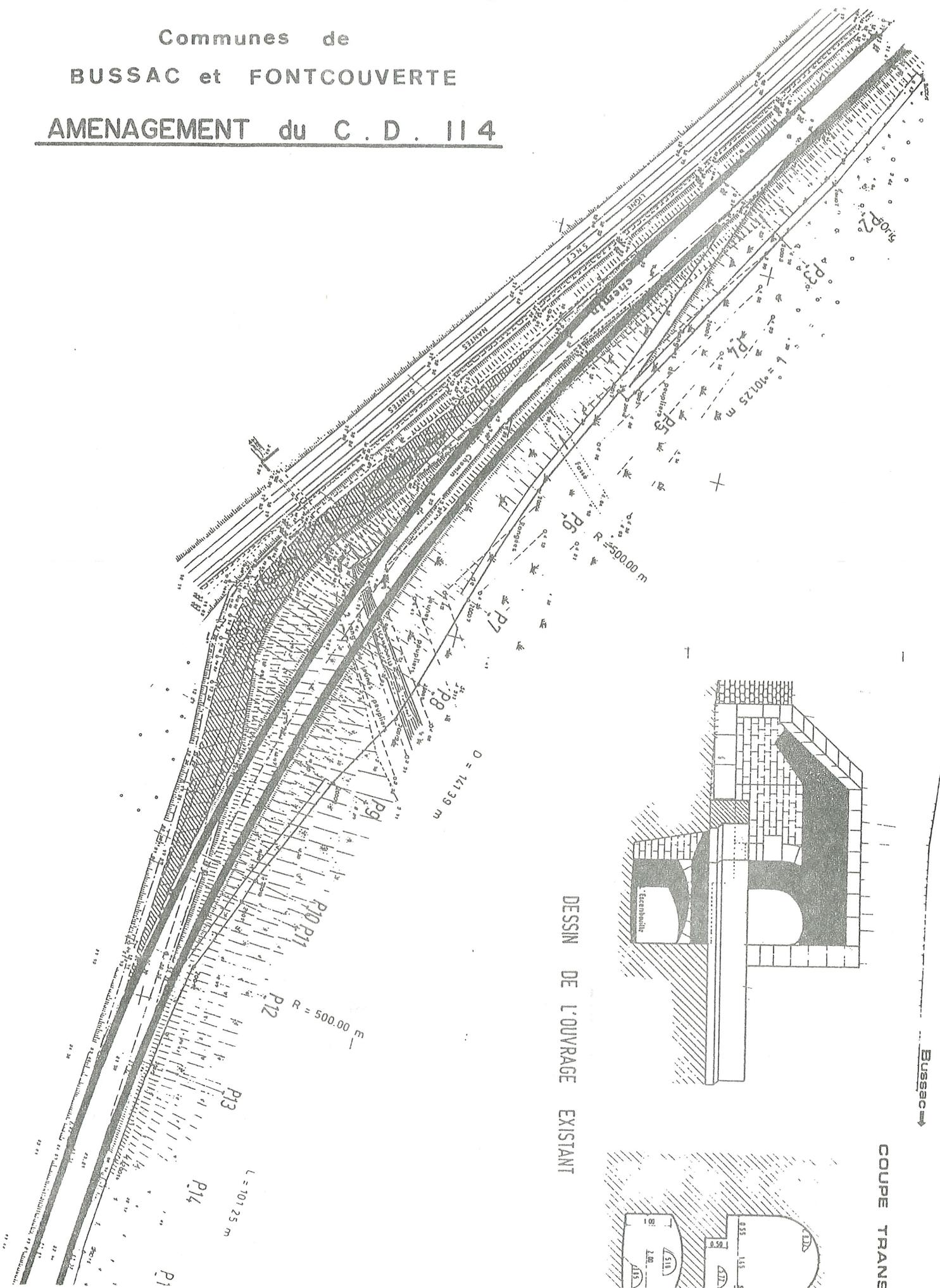
Lundi 11 Juin (PENDECOTE)

Collecte reportée au Jeudi 14 Juin.

Jeudi 1er Novembre (TOUSSAINT)

Collecte reportée au Lundi 5 Novembre.

Communes de  
**BUSSAC et FONTCOUVERTE**  
**AMENAGEMENT du C. D. 114**



DESSIN DE L'OUVRAGE EXISTANT

Saintes

ELEVATION

Buszac

COUPE TRANS



Département de la Charente-Maritime

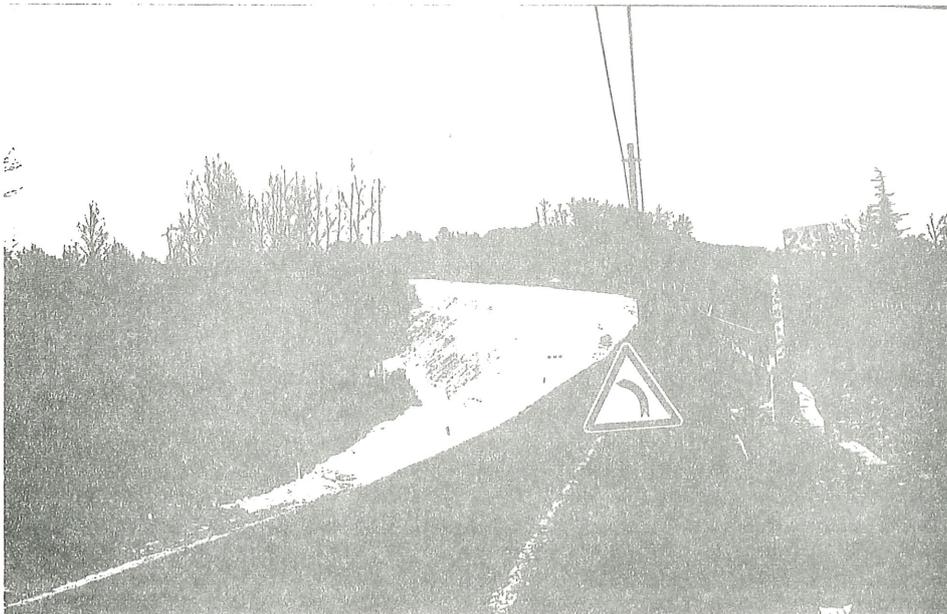
Opération d'intérêt locale

C.D. 114

Rectification du tracé de Port - Berteau

Travaux Financés par le

Conseil Général



## AMIS BUSSACAIS

Annie JEANNEAU  
Formanoir  
Tour 10 - n° 1068  
33600 - PESSAC

Bussac Info  
Moyen d'échange entre ses habitants  
a dit Roland  
dans le bulletin de décembre,  
Alors, une ancienne bussacaise  
à présent pessacaise,  
aimerait saluer ses amis bussacais  
qu'elle n'a pas oublié,  
aimerait remercier tout ceux qui l'ont gâtée  
en cette fin d'année,  
Ainsi, grâce à eux, chaque jour,  
je vois "la vie en rose"...  
je fus si touchée en ce mois de juin,  
que je n'ai pu trouver  
les mots pour vous remercier  
amis bussacais  
Merci encore à tous ceux qui m'ont écoutée  
épaulée.  
Touchée  
je le suis aussi,  
lorsque vos bambins  
accourent un matin  
m'embrasser dans la salle de jeux  
la mine éveillée  
s'écriant soudain  
" Maitresse ! "  
Vous imaginez ma joie !  
De ma baie, j'aperçois  
Un petit bois de chênes  
tout petit bois  
Où Aymeric et Stéphanie  
peuvent aller gambader le soir  
sans oublier Lika.  
Lika s'est bien adaptée aussi  
Elle préfère l'ascenseur à l'escalier  
Elle a appris à traverser.



Aymeric et Stéphanie  
ont bien grandi  
mûri  
Sans oublier Bussac  
Ils aiment bien Pessac  
La vie est ainsi  
Une page a tourné  
Moi qui ai tant adoré les vieilles pierres ...  
je n'aurai pas cru m'adapter  
aussi vite dans une tour  
quelle clarté dans mon séjour!  
je vous dirais même,  
j'aime les tours de Formanoir  
Comme elles sont belles  
le soir  
au couchant  
Formanoir  
espoir d'une vie Nouvelle.

Amitiés Amis bussacais

## RECETTE

### Gateau sans beurre

- . 1 sachet de levure ;
- . 7 cuillérées à soupe de farine ;
- . 7 cuillérées à soupe de sucre ;
- . 4 cuillérées à soupe de lait ;
- . 3 cuillérées à soupe d'Huile ;
- . 1 cuillérée de crème fraîche ;
- . 4 oeufs ;
- . 4 pommes coupées en fines tranches.

Mélanger intimement le tout à la cuillère de bois.

Beurrer un moule à gâteau de savoie ou à tarte ;  
le remplir à moitié avec la pâte et faire cuire  
à four doux.

## PORT - BERTEAU

### Un port fluvial de Transport et de commercialisation

Au Moyen-Age, la Charente est fréquentée par les navires de mer au moins jusqu'à Saintes.

De très nombreux ports devaient, en dehors de ceux des villes (Saintes, Taillebourg, St Savinien) exister sur la Charente, près d'un village, d'une carrière, d'une route ou d'un gué. Parmi ces petits ports, celui de Port-Berteau (sur la commune de Bussac) a certainement eu une destinée particulière.

Bussac (Bussacum) est situé dans un site verdoyant, baigné par la Charente, traversé par la départementale 114 de Saintes à Taillebourg, possède un petit hameau au passé historique, "Port-Berteau".

Port-Berteau est de nos jours un site agréable et tranquille, une dizaine de foyers y sont installés. Situé au pied d'une pente assez raide sur un affleurement calcaire qui domine la rivière de quelques mètres. Le hameau était plus important encore au XIXe siècle, à l'époque de la navigation, comme le montre le cadastre ancien de la première moitié du XIXe siècle.

La plus ancienne mention du port que nous connaissons actuellement remonte à un texte du 3 juillet 1775. A cette époque, le port s'étendait beaucoup plus qu'actuellement sur la rive droite de la Charente, sa limite extrême vers Saintes était à l'emplacement du bac, point d'articulation terrestre et fluvial, le plus favorable à une activité portuaire. Les renseignements sur l'activité économique de Port-Berteau sont peu nombreux. Nous ne connaissons pas de péage. on peut raisonnablement penser que le port était un lieu de transactions économiques un marché rural sans doute.

Le 7 juillet 1969, M. Jean-Pierre FROUIN, plongeur amateur de Saint-Xandre y repéra un gisement de céramique. Après prise de contact de Monsieur FROUIN avec la société de géographie et d'archéologie de Rochefort que préside M. GABET, et en accord avec le musée national des Arts et Traditions Populaires, une première mission de reconnaissance de terrain fut faite par Odette et Jean CHAPELOT en avril 1971.

Cette prise de contact avec la région fut l'occasion d'apprendre l'existence d'un port fluvial sur la Charente.

Ce port, point d'embarquement des produits des ateliers de potiers de Saïtonge (Chapelle des Pots, St Césaire, St Bris des Bois, Ecoyeux, etc...) était fort riche en céramique, l'intérêt d'une fouille en ce point apparut de suite. (Un assez grand nombre de vases médiévaux a été découvert au fond de la Charente).

La Charente à PortBerteau mesure environ 55 m de large, le fond montre que le cours de la rivière est plat sur 35 m de large, a une profondeur moyenne de 6 à 7 m. Les deux berges remontent très vite, celle de droite, où est le site de Port-Berteau un peu moins vite que la rive gauche. L'examen du fond depuis les fouilles de 1971 montre qu'il est sujet à des variations importantes. D'autre part, il est tout à fait certain que le cours de la Charente et certainement le profil des berges ont dû considérablement changer depuis quelques années. A plus forte raison depuis le Moyen-Age pour lequel il faut certainement envisager un lit différent pour la Charente.

Sur la rive droite, où se situe le hameau de Port-Berteau, il faut penser à une modification de la berge. Un processus de ce genre est d'ailleurs actuellement en cours, le quai de la rive droite étant l'objet d'une érosion importante.

.../...

Il y eut 3 périodes de fouilles :

- En 1971, du 11 au 19 septembre ;
- En 1972, du 28 juillet au 25 août ;
- En 1973, du 24 juin au 13 août.

Le travail préparatoire a bénéficié de l'assistance ou de l'aide de MM. FROUIN et MAGAL de La Rochelle, GABET, de Rochefort, des services techniques et financiers du Louvre, du Musée des Arts et Traditions Populaires et de M. le Contre-Amiral DURAY, directeur de la circonscription d'archéologie sous-marine, également de la municipalité de Saintes, celles des Maires des communes environnantes. Pour le logement des fouilleurs, l'aide gracieuse de M. le Principal du CES René Caillé à Saintes, de Mme la Directrice du collège agricole du Petit Chadignac et de M. MAITRE, qui a eu l'amabilité de prêter des locaux pour le logement du matériel et terrain pour le bon déroulement du travail. Toutes les plongées étaient effectuées à partir de son terrain par un escalier en pierre taillée dans le roc.

Ces campagnes de fouilles subaquatiques ont nécessité des moyens de matériels importants (8 bouteilles d'oxygène de 2,1 m<sup>3</sup> chacune, 7 détendeurs, plusieurs équipements complets de plongeurs, un compresseur de haute pression d'un débit de 4,5 m<sup>3</sup> à l'heure pour gonfler les bouteilles, 1 compresseur basse pression fournissant une pression de 7 à 8 kg au cm<sup>2</sup> alimentant les suceuses en air comprimé, 3 suceuses : 2 à tête métallique de diamètre 12 et 8 cm pour décapage des premières couches, 1 petite suceuse en plastique très légère de diamètre 6 cm pour décapages fins. Les suceuses se déver-saient dans un tamis flottant. Une partie de ce matériel a été, au fur et à mesure des besoins du chantier, construite par MM. FROUIN et MAGAL.

.../...

Une moto-pompe amarrée sur la berge a été également mise en action principalement pour des sondages, un bateau pneumatique équipé d'un moteur hors-bord, deux barques de 6 m de long, un canot de service, un ponton, complétaient l'équipement lors du chantier.

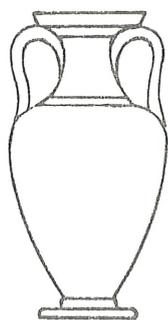
Pour les relevés des feuilles de Kodatrace collées par du Tessa Krepp, pour les photographies un appareil 24 x 36 avec flash monté dans un boîtier étanche (visibilité réduite souvent à quelques dizaines de centimètres). En tout, 27 personnes, hommes et femmes, en activité sur les lieux.

### 1 ère période de 1971

Elle n'a été qu'une période de reconnaissance du site qui a permis d'obtenir une quantité importante de céramique, essentiellement des XVIIe et XVIII e siècles, ce qui permettait d'affirmer que la Saintonge était bien une région exportatrice de céramique vers l'Amérique du Nord.



Pélikè



Amphore



Canthare



Aryballe  
globulaire



Stamnos



Enochè



Hydrie



Lagynos

### 2 ème période de 1972

La fouille subaquatique a débuté le lundi 28 juillet, s'est achevée le vendredi 25 août. Au cours de ce mois de travail, 170 plongées environ, représentant plus de 190 heures passées sous l'eau, effectuées par 10 plongeurs et plongeuses.

Le travail se déroulait de la manière suivante : une équipe ou deux de 2 plongeurs travaillait sur le site en même temps, sur terre les autres plongeurs se chargeaient de la surveillance générale du chantier, de la sécurité des plongeurs et du bon fonctionnement du compresseur, suceuse, du gonflage des bouteilles, aidait sur les barques la remontée des seaux numérotés remplis de matériel archéologique, enregistraient ce matériel...

Pour repaire, un quadrillage fut établi ; à savoir l'angle formé par le mur de séparation entre le terrain de M. MAITRE et le parc de M. et Mme DORE ; à 10 m de ce point se trouve un second repaire, matérialisé par un piquet enfoncé dans la rive droite de la charente, à partir de ces deux points un carré de 10 m de côté fut déterminé. C'est à l'intérieur de ce quadrillage qu'a été effectué dans un premier temps le ramassage de surface et ensuite la fouille du gisement.

Le ramassage a été fait de la manière suivante : un filet était tendu sur une surface de 25 m<sup>2</sup>, deux plongeurs commençaient le ramassage de surface en regroupant tous les tessons au centre. Une fois cette première opération achevée, un seul plongeur restait au fond. En surface, à partir d'une barque mouillée sur la zone de ramassage, une personne se chargeait de descendre et de remonter les tessons. Pendant ce temps, une deuxième personne dans la barque rangeait les tessons dans un cageot et rédigeait la fiche d'enregistrement.

Une fois secs, les tessons étaient alors mis dans des sacs ou en cartons. En surface sur le sol, un nouveau quadrillage de 5 m sur 5 m reproduisait celui du site. Chaque maille d'un mètre carré était divisée en quatre zones correspondant aux tessons médiévaux, à ceux du XVI e siècle, à ceux des XVII e, XVIII e siècles, aux matériaux de terre cuite architecturale et de verre enfin.

.../...

Deux cent six tessons médiévaux et huit cent douze tessons modernes (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) ont été recueillis.

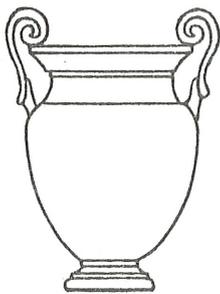
### 3 ème période de 1973

Identique à la période de 1972 mais sur une zone en aval et une zone en amont.

\*

. Ces documents sont tirés du rapport préliminaire de Jean CHAPELOT "L'Artisanat céramique en Saintonge" avec la collaboration de Claudine et Jean CARTIER, Odette CHAPELOT, Serge RENIMEL et Eric RIETH et sous la bonne conduite du Musée National des Arts et Traditions Populaires.  
Paris 1972

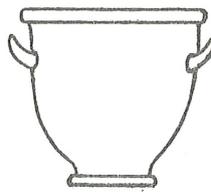
Transmis par M. et Mme MOISON.



Cratère  
à volutes



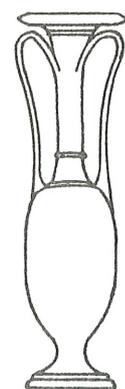
Cratère  
en calice



Cratère  
en cloche



Alabastre



Loutrophore